

**R é p u b l i q u e
f r a n ç a i s e**



C O M M U N E D ' A M B È S

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 4 DÉCEMBRE 2025 À 18H30

Nombre membres élus : 23

Nombre membres élus en exercice : 23

Présents : 19

Représentés : 03

Votants : 22

Absents : 01

Date de la convocation :

27 novembre 2025

Certifié exécutoire

Compte tenu de l'envoi en

Préfecture le :

Et de la publication en ligne le :

Le Maire,

Le Conseil Municipal d'Ambès,

Vu les articles L.2121-09 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de M. Gilbert DODOGARAY, Maire.

PRÉSENTS : Gilbert DODOGARAY, Maire ;

Rémi PIET, Isabelle BESSE, Nicolas MUZOTTE, Muriel JOLIVET, Sophie PARADOT, adjoints au Maire ;

Christiane HIPPOLYTE, Dominique JOLIVET, Catherine RODRIGUEZ, Marie-Pierre FETIS, Franck DUMARTIN, Christophe BOURDIEU, Antoine VIGNAUD, Enzo BORTOLATO, Sandrine VILLENAVE, Eléonore LAPORTA, Romain RITOU, Jean-Pierre MAZZON, Catherine LABARRERE conseillers municipaux.

ABSENT(S) REPRÉSENTÉ(S) : Christian LAPEYRE donne procuration à Muriel JOLIVET, Marine SAAD donne procuration à Gilbert DODOGARAY, Kelly GUARINO donne procuration à Franck DUMARTIN.

ABSENT(S) : Jean-Noël ELIPE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Sophie PARADOT

**DÉLIBÉRATION N° 069 12 2025 – DIRECTION GÉNÉRALE – DÉCISIONS PRISES PAR
MONSIEUR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES
COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Présentation par M. le Maire

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 015 04 2023 du 7 avril 2023, portant délégation au Maire pendant toute la durée de son mandat ;

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte des décisions suivantes, prises par M. Le Maire en vertu de la délégation qui lui a été confiée :

Conventions de prêt :

- Décision n° 2024-103-corrigée : Prêt de la salle Gérard Casanova les 11 et 12 janvier 2025 (erreur tarif)
- Décision n° 2025-101 : Prêt de la salle du Presbytère le 31 octobre 2025
- Décision n° 2025-102 : Prêt de la salle Gérard Casanova les 1^{er} et 2 novembre 2025
- Décision n° 2025-103 : Prêt de la salle Gérard Casanova le 8 novembre 2025
- Décision n° 2025-104 : Prêt de la salle du Presbytère le 15 novembre 2025
- Décision n° 2025-105 : Prêt de la salle Gérard Casanova le 15 novembre 2025
- Décision n° 2025-106 : Prêt de la salle Gérard Casanova le 22 novembre 2025
- Décision n° 2025-107 : Prêt de la salle Gérard Casanova le 29 novembre 2025
- Décision n° 2025-109 : Prêt de la salle Gérard Casanova les 4 et 5 décembre 2025
- Décision n° 2025-110 : Prêt de la salle de l'Espace des 2 Rives le 4 décembre 2025
- Décision n° 2025-111 : Prêt de la salle Gérard Casanova le 6 décembre 2025
- Décision n° 2025-112 : Prêt de la salle de l'Espace des 2 Rives le 6 décembre 2025
- Décision n° 2025-113 : Prêt de la salle Gérard Casanova le 5 novembre 2025
- Décision n° 2025-114 : Prêt de la salle Gérard Casanova le 17 novembre 2025
- Décision n° 2025-115 : Prêt de la salle Gérard Casanova le 20 décembre 2025
- Décision n° 2025-116 : Prêt de la salle Gérard Casanova le 31 décembre 2025
- Décision n° 2025-117 : Prêt de la salle de l'Espace des 2 Rives le 31 décembre 2025

Baux communaux :

- Décision n° 2025-108 : Bail commercial 1 rue de la Cale : suppression du dépôt de garantie

Concessions Cimetière :

- Décision n° 2025-100 : Acte de renouvellement concession Division 1 section D 59 – 15 ans

Marchés publics :

- Décision n° 2025-119 : Avenant n° 1 au marché « Fourniture, installation et maintenance de modulaires dans le cadre de l'école élémentaire provisoire d'Ambès »

Marché n°	OBJET	TITULAIRE	N° ET OBJET AVENANT	INCIDENCE FINANCIÈRE DE L'AVENANT € HT	Date de notification
2025-AM-002	Fourniture, installation et maintenance de modulaires dans le cadre de l'école élémentaire provisoire d'Ambès	LOCA MS	Avenant n° 1 - Avenant de plus-value. Le présent avenant a pour objet le remplacement des rampes d'accès existantes aux bungalows situés dans la cour de l'école élémentaire par de nouvelles rampes mieux adaptées. Les anciennes rampes présentaient un dénivelé de 15 cm. Pour pallier ce problème technique d'accessibilité à même le sol, il a été décidé d'installer de nouvelles rampes d'accès afin de sécuriser l'accès aux élèves.	Montant introduit par l'avenant : 7 713 € HT soit 9 255 € TTC Nouveau montant du marché : 130 911 € HT soit 157 093. 20 € TTC Pourcentage d'écart introduit par l'avenant : + 6.26 %	24/09/25

- Décision n° 2025-120 : Conclusion marché « Fourniture de titres restaurant dématérialisés et services de gestion associés pour la commune d'Ambès »

Marché n°	OBJET	LOT(S)	TITULAIRE	DURÉE	Date de notification	Montant
2025-AM-003	Fourniture de titres restaurant dématérialisés et services de gestion associés pour la Commune d'Ambès	Lot unique	SWILE	Durée initiale : 1 an Le nombre de reconduction est fixé à 3. La durée maximale, toutes périodes confondues, est de 4 ans	10/10/25	Montant minimum HT par an : 40 000 € Montant maximum HT par an : 90 000 €

Le Conseil Municipal,

- **PREND ACTE** des décisions prises par M. Le Maire en vertu de la délégation qui lui a été confiée en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait et délibéré le 4 décembre 2025
Pour expédition conforme.

Le Maire,
Gilbert DODOGARAY

